

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal tenue le 11 avril 2018 à **19 h**, dans la **salle de réunion** à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Michel Brisson, maire.

À laquelle sont présents :

- Ricky Soly, conseiller district # 2
- Sandra Cardin, conseillère district # 3
- Richard Pitre, conseiller district # 4
- Ginette Brien, conseillère district # 5
- Maxime Villemaire, conseiller district # 6

Monsieur Claude Gosselin, conseiller district # 1, est absent.

Madame Caroline Aubertin, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire de la séance. Monsieur Jean-François Boileau, directeur des infrastructures et de l'aménagement, est également présent.



**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Comme tous les membres du conseil sont présents, le président monsieur Michel Brisson, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

2018-04-111

IL EST PROPOSÉ PAR : Ginette Brien  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CONSTATER ET DE MENTIONNER** que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) au membre absent.

**ADOPTÉE.**



**1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. *Lecture et adoption de l'ordre du jour*
2. *Adjudication du contrat des travaux de réfection de la rue et du rang Montcalm*
3. *Adoption du Règlement 615-2018 amendant le règlement 612-2017 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 1 du ruisseau St-Jean et au cours d'eau Archambault-Venne*
4. *Période de questions des contribuables*

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2018-04-112

IL EST PROPOSÉ PAR : Richard Pitre  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE.**



Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2018

2. **Adjudication du contrat des travaux de réfection de la rue et du rang Montcalm**

**Considérant** l'appel d'offres public par pondération publié sur le site officiel SE@O le 7 mars dernier et dans l'hebdomadaire L'Express Montcalm le 7 mars dernier;

**Considérant** le résultat des quatre (4) soumissions reçues et dont l'analyse par le comité de sélection a eu lieu le 4 avril à 13 h;

**Considérant** les résultats suivant (taxes incluses) :

RÉSULTAT				
ÉTABLISSEMENT DU POINTAGE FINAL	Entreprise 1 9306-1380 Québec Inc.	Entreprise 2 Maskimo Const. Inc.	Entreprise 3 Sintra Inc.	Entreprise 4 Pavage J.D.Inc.
Prix soumis (toutes taxes incluses)	959 426.13 \$	1 013 567.86 \$	905 591.97 \$	945 226.90 \$
Pointage obtenu :	90	90	100	45
RANG	2	2	1	4

**Considérant** la recommandation du service d'ingénierie de la MRC de Montcalm qui a effectué l'analyse de la conformité de la soumission ayant obtenu le meilleur rang;

**Considérant** que le règlement d'emprunt 605-2017 a été approuvé en ce le 9 août 2017 par le *ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire*;

**Considérant** que le *ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec* a autorisé de par sa lettre du 3 octobre 2017 l'octroi d'une subvention dans le cadre du Programme RRRL – volet RIRL.

2018-04-113

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADJUGER** à l'entreprise *Sintra inc.* les travaux de réhabilitation de la rue et du rang Montcalm, et ce, pour un montant de **905 591.97 \$ taxes incluses**, le tout tel que décrit au devis TP201712-353 et en conformité avec le Règlement *Politique de gestion contractuelle* de la municipalité en vigueur.

Que cette dépense soit affectée aux activités d'immobilisations et financée par le règlement d'emprunt 605-2017, par la subvention du MTQ provenant du *Programme de réhabilitation du réseau routier local – volet Redressement des infrastructures routières locales* et par le fonds sur les carrières et sablières d'une somme de **58 756.42 \$** (42 928.54 \$ provenant des revenus reportés et 15 827.88 \$ versement au 1<sup>er</sup> avril 2018).

**ADOPTÉE.**



3. **Adoption du Règlement 615-2018 amendant le règlement 612-2017 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 1 du ruisseau St-Jean et au cours d'eau Archambault-Venne**

**Considérant** qu'un avis de motion a été donné le 3 avril 2018 et que le projet de règlement a été présenté le 3 avril 2018, le tout conformément à l'article 11 de la Loi;

**Considérant** que le règlement a été remis aux membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

**Considérant** qu'au plus tard deux jours avant celle-ci, toute personne a pu en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

Procès-verbal du conseil de la  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 AVRIL 2018

**Considérant** que copie du présent règlement a été mis à la disposition du public, bien que personne n'est présent dans la salle, dès le début de la séance dans un cartable prévu à cet effet;

**Considérant** que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu, lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1).

2018-04-114

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Ricky Soly  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** le *Règlement 615-2018 amendant le règlement 612-2017 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2018 et imposant une taxe spéciale pour des travaux à la branche 1 du ruisseau St-Jean et au cours d'eau Archambault-Venne*, comme ci au long rédigé.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**4. Période de questions des contribuables**

Aucun contribuable n'est présent dans la salle.

~~~~~

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

À **19 h 20**, l'ordre du jour est épuisé.

2018-04-115

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Richard Pitre  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CLORE** et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

- Original signé -

Michel Brisson  
Maire et  
Président d'assemblée

- Original signé -

Caroline Aubertin  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je, Michel Brisson, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

- Original signé -

Michel Brisson  
Maire et Président d'assemblée